



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

ANS 2020 Projets sportifs territoriaux (PST) Apprentissage - Emploi



En plus des projets sportifs fédéraux (PSF) qui sont gérés par la FFF dont la date limite est fixée au 31/05/2020, il y a les projets sportifs territoriaux (PST) qui sont gérés par les services de l'Etat (DRDJCSC et les DDSPP). Les PST concernent l'apprentissage et l'emploi.

Points communs aux dossiers de l'apprentissage et l'emploi :

- ✚ Les dossiers doivent être renseignés sur le compte Asso
- ✚ Les porteurs de projets doivent prendre RDV avec le conseiller référent de la DDCS/PP ou de la DDRJCSC avant tout dépôt en ligne du dossier sur le compte Asso
- ✚ Objectifs :
 1. Réduction des inégalités d'accès à la pratique
 2. Développement des APS pour les personnes en situation de handicap
 3. Accompagnement des politiques d'accueil des scolaires
 4. Lutte contre les dérives et les violences dans le sport

1. Apprentissage

- ✚ Enveloppe régionale : 275 000 €
- ✚ Montant de l'aide : 6 000 € / an
- ✚ Durée de l'aide : 1 ans non renouvelable
- ✚ Public : Apprenti
- ✚ Type de contrat : Contrat d'apprentissage
- ✚ Contractualisation : aide versée à l'employeur
- ✚ Date limite pour déposer le dossier : **31/07/2020**